Zeitschrift: Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen
Band: 11/1925 (1925)

Artikel: Kanton Wallis
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-28562

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXIII. Kanton Wallis.

Fortbildungsschulen.

Programme des Cours complémentaires. (Vom Januar 1924.)

On pose en principe que les Cours complémentaires ne doivent pas être de fastidieux cours de répétition de ce qui a été vu à l'école primaire. Ils doivent avoir un but plus éducatif et contribuer plus efficacement au perfectionnement intellectuel et moral du jeune homme.

Ce but ne saurait être atteint si le maître n'est pas une personnalité qui s'impose par son caractère, par son expérience de la vie, par son tact pédagogique et par l'intérêt qu'il sait apporter à ses leçons, soit en présentant du nouveau, soit en montrant sous un jour nouveau ce que son auditoire a déjà vu. Un tel maître saura donner à son enseignement une orientation pratique, et, si possible, professionnelle.

Dans la plupart de nos écoles, les cours de perfectionnement comprennent des jeunes gens agriculteurs, viticulteurs, journaliers ou ouvriers d'usines. C'est à leurs aptitudes, à leur force, à leurs besoins divers que ces cours doivent donc être adaptés. Le programme ne pourra être qu'un programme général, dans lequel le maître puisera les matières qui conviennent le mieux à la région où il se trouve.

1. RELIGION (20 h.).

Pour l'enseignement religieux, le maître s'en tiendra au programme fixé par l'Ordinaire du diocèse, les explications étant du ressort de M. le curé ou de son délégué.

2. LANGUE MATERNELLE (35 h.).

a) *Lecture.* Lecture intelligible et intelligente de morceaux choisis tirés des bons auteurs, avec explications et compte rendu. Récits intéressants de voyages, de découvertes scientifiques. Lecture sur la morale chrétienne, la vie sociale et économique, le savoir-vivre, l'hygiène, l'agriculture et l'industrie, l'alcoolisme ou même sur les événements du jour. Exercices de conversation sur les sujets lus soit en classe, soit à domicile. Etude de l'un ou l'autre morceau choisi.

b) *Rédaction.* Le maître s'efforcera de traiter surtout des sujets pratiques sans exclure toutefois systématiquement ceux qui s'adressent au cœur et à l'imagination. Narrations simples, descriptions de choses vues et vécues. Lettres de tous genres: lettres de famille, d'affaires, de demande, de'xcuses, de condoléances, de renseignements, de commande, de réclamation, etc. Compte rendu d'une lecture faite, d'une conférence. Rapport.

3. EDUCATION NATIONALE (25 h.).

Instruction civique, histoire, géographie.

a) *Dans l'enseignement civique* le maître doit avoir pour but la formation sociale du jeune citoyen qui doit connaître non seulement ses droits, mais aussi ses devoirs: devoirs sociaux, devoirs politiques et devoirs militaires. Les principaux chapitres à traiter sont:

Cours inférieur. Administration communale. Le district. Constitution cantonale. L'épargne: caisse d'épargne, caisse Raifeisen. Mutualités. Assurances, Syndicat agricole, Banque hypothécaire.

Cours supérieur. Constitution fédérale. Pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire. Organisation militaire de notre pays. Devoirs du citoyen: service militaire, devoir de voter en conscience. Quelques notions sur les principaux articles du code civil: héritages, successions, cadastre, faillite; assurance-maladie et accidents.

b) *En histoire,* pas de sèches nomenclatures de faits, mais des leçons vivantes de patriotisme, d'honneur, d'amour pour les institutions et les traditions du pays.

Cours inférieur. Faits saillants de l'histoire locale ou régionale. Grands faits de l'Histoire du Canton du Valais, et de la Suisse, surtout dans son développement politique, depuis l'alliance des 3 cantons primitifs jusqu'à la Confédération des 22 cantons.

Cours supérieur. Relier ces faits entre eux; montrer leurs rapports avec les pays voisins. Insister sur les traits caractéristiques des grandes époques.

c) *Géographie.* En géographie, mettre en évidence les ressources économiques du Canton, puis de la Suisse: climat, sol, flore et faune, chutes d'eau. Moyens de communication entre les différents cantons et avec les pays limitrophes.

Cours inférieur. Géographie physique, politique et économique de la Suisse. Lecture des cartes.

Cours supérieur. Les pays voisins de la Suisse. Importations et exportations. Les pays de la nouvelle Europe. Coup d'œil sur les autres parties du monde. Voyage par terre et par mer. Grandes voies de communication.

4. ARITHMETIQUE ET COMPTABILITE (30 h.).

a) *Le calcul et la comptabilité* doivent s'adapter au milieu de l'élève. Les connaissances générales: système métrique, quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux; les fractions ordinaires doivent être répétées tous les ans. Problèmes en application du système métrique, des notions agricoles, com-

merciales ou professionnelles. Problèmes sur le taux et le %, les intérêts, les règles de trois, les partages proportionnels, etc.

Surface d'un mur, d'un champ, d'un pré; le volume d'une maçonnerie, d'un tas de foin, d'un tas de pierres, etc.

b) *Comptabilité agricole.* Tenue d'un carnet de ménage. Prix de revient d'un produit. Rapport net d'un champ. Rédaction d'un reçu, d'une quittance, d'un engagement, d'une facture. Actes usuels: remplir les mandats et chèques postaux, les lettres de voiture, des déclarations de douane, des recouvrements. Rédiger un télégramme. Rédaction d'une traite, d'un billet à ordre, d'un chèque. Comptabilité en partie simple. Tenue de quelques livres indispensables. Livre-journal, livre de caisse, bilan. Comptes individuels. Comptabilité commerciale.

5. AGRICULTURE (20 h.).

a) *La vigne:* taille, ébourgeonnement, vendange, soins à donner aux vins.

b) *Laiterie et fromagerie.* Hygiène et élevage du bétail. Apiculture. Economie alpestre: soins à donner aux pâturages.

c) *Sol,* les engrais, les amendements, les assolements. Le verger et les arbres fruitiers. Taille et greffe. Le jardin et ses produits, culture maraîchère. Les forêts: reboisements. Plantes utiles ou nuisibles de la région.

6. HYGIENE (6 h.).

Le corps de l'homme. Organes de la respiration. Air, aération. Organes de la digestion. Alimentation rationnelle. Accidents et maladies imputables aux aliments.

Hygiène de la peau. Vêtements. Soins de propreté. Bains. L'habitation. Chauffage et éclairage, désinfection. Tuberculose. Premiers soins à donner en cas d'accidents.

7. DESSIN (6 h.).

Notions élémentaires sur les plans de projection, vertical, horizontal et de profil. Croquis cotés d'une porte, d'une fenêtre, etc. Cylindre et cône, avec leur développement. Plan d'un hangar, d'une maison.

8. CHANT (4 h.).

Etude de quatre chants populaires et patriotiques et exercices de solfège.

9. GYMNASTIQUE (4 h.).

D'après le 3me degré du „Manuel fédéral" de gymnastique.